

**RECRUTEMENT DE PERSONNEL DETACHE SUR UN POSTE D'ENSEIGNEMENT  
POUR LA RENTREE 2023****DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER : 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2023****Professeur(e) de Mathématiques  
(poste susceptible d'être vacant)*****La personne recrutée enseignera de la Sixième à la Terminale******Le poste requiert une certification DNL en anglais***

Ce poste s'adresse à un **enseignant ou une enseignante certifié(e) titulaire du CAPES de Mathématiques et d'une certification DNL en anglais.**

Seront évaluées sur la base du dossier, les compétences professionnelles définies dans le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation, (BO n°30 du 25 juillet 2013), en lycée comme en collège.

**Les compétences suivantes seront appréciées :**

- Être force de proposition pour le développement de l'enseignement des Mathématiques
- Utiliser les outils numériques au service de l'enseignement de la discipline, savoir innover dans ses pratiques pédagogiques.
- Être capable d'assurer l'enseignement de la DNL Mathématiques de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale
- Être capable d'assurer les enseignements de spécialité Numériques et sciences de l'informatique sera un atout
- Enseigner et évaluer par compétence du cycle 3 au Lycée
- Adapter son enseignement en fonction du profil linguistique des élèves.
- Adapter ses pratiques à des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)
- Être force de proposition dans le domaine des sciences et apporter ses compétences et son dynamisme dans la mise en œuvre du projet d'Établissement et des différents parcours
- Être capable d'occuper une mission particulière telle que référent Développement Durable, référent EBEP, référent numérique, PRIO, référent Citoyenneté, référent Culture, ...

**Profil :**

- Une expérience récente de l'enseignement en collège et/ou en lycée est indispensable. Une expérience d'enseignement dans un lycée français de l'étranger sera appréciée.
- La maîtrise du français est nécessaire
- La certification DNL anglais est indispensable
- Une certification ou expérience d'enseignement de FLE sera un plus

L'intéressé(e) devra posséder impérativement le goût de l'engagement, du travail en équipe et de bonnes qualités relationnelles. Il/elle devra être ouvert à la culture du pays d'accueil.

### Le dossier sera composé des pièces suivantes :

1. Dossier de candidature AEFE (OBLIGATOIRE)
2. Les pièces justificatives suivantes (en complément des pièces indiquées sur les documents de l'AEFE) :
  - Curriculum Vitae **dactylographié** \*(OBLIGATOIRE)
  - Lettre de motivation **dactylographiée** \*(OBLIGATOIRE)
  - Lettre(s) de recommandation, attestation(s), certification(s) pouvant appuyer les points figurant au CV
  - Copies des deux derniers rapports d'inspection existants\*(OBLIGATOIRE)
  - Copie du compte rendu du dernier rendez-vous de carrière (PPCR) ou de la dernière notation (administrative et pédagogique)
  - Copie d'une pièce d'identité (CNI ou Passeport) et du livret de famille (pour les candidats venant en famille).
  - Le cas échéant, justificatif de suivi de conjoint
  - Synthèse iProf (grade, corps, note et échelon) \*(OBLIGATOIRE)
  - Copie des diplômes mentionnés

\* **L'omission d'un document mentionné comme obligatoire rendra la candidature irrecevable.**

### Envoi du dossier de candidature

Les candidats veilleront à la qualité des documents numérisés et à ne transmettre que des fichiers au format PDF. **Merci de bien préciser dans l'objet du courrier les éléments suivants : « Candidature contrat détaché et la discipline » (les fichiers doivent être enregistrés au format : nom prénom et nom de la pièce jointe)**

Les candidatures doivent être transmises par **mail exclusivement**.

### Assistance fournie par l'établissement

- Prise en charge du **visa** pour tous les membres de la famille (attention, selon les règles locales, le conjoint non marié ne peut bénéficier du visa de l'enseignant recruté et aura un statut de touriste, sauf à être lui-même employé par une structure locale. Il ne pourra accéder au territoire Philippin qu'en fonction des règles d'accès au territoire alors en vigueur)
- L'établissement se charge de trouver un **hébergement temporaire** et fait **l'avance** du premier mois de loyer.